

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.055

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

20 JUIN 2003

DATE D'AFFICHAGE

20 JUIN 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DURAND
M. COASSIN représenté par M. BUJARD
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle LABEYRIE représentée par M. MOST.

ABSENTS-EXCUSES : M. MERLE.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ACCEPTATION D'UNE DONATION - Madame GILLET

VOTE : UNANIMITE

Par courrier en date du 10 Mars 2003, Madame Guillaume GILLET, demeurant 9, Rue de Saint-Simon 75007 PARIS, et ses enfants, ont souhaité faire don à la Commune de ROYAN de 20 oeuvres de Guillaume GILLET (membre de l'institut, Premier Grand Prix de Rome, Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux).

Les oeuvres données à la Commune seront inaliénables.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU le don consenti à la Commune pour le futur Musée municipal par Madame GILLET et ses enfants,
- CONSIDERANT que la donation dont il s'agit n'est grévée d'aucune charge onéreuse ou excessive pour la Commune,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'accepter la donation de Madame Guillaume GILLET et de ses enfants de 20 oeuvres de l'artiste, figurant sur la liste jointe, étant précisé que ces oeuvres, qui seront inaliénables, seront régulièrement présentées au public dans le cadre du futur Musée municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 2 juillet 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS